



DEMANDE DE RACCORDEMENT GAZ NATUREL

Situation Rue, n° Lieu dit

NPA Localité

N° parcelle N° ECA

Propriétaire Nom

Adresse

Architecte Nom

Adresse

Adresse de facturation pour le branchement

Adresse de facturation pour la taxe de raccordement

Bâtiment principal Genre ou destination

Neuf Transformation

Bâtiments secondaires, annexes, garages

Genre

Description de l'installation

Nouvelle Transformation En attente Suppression

Usage du gaz naturel

	Chauffage	Eau chaude	Cuisson
Nombre					
Marque					
Type					
Puissance	kW	kW	kW	kW	kW
Charge	kW	kW	kW	kW	kW

Charge maximale probable kW

Annexes à fournir impérativement 1 plan de situation géométrique 1 plan d'aménagement extérieur

1 plan de l'immeuble indiquant le point d'introduction 1 coupe du local d'introduction

Délai d'intervention : à définir d'entente avec les SIN en fonction de nos disponibilités

Conditions particulières

- Les installations extérieures, jusqu'au passage de mur à l'intérieur du bâtiment à alimenter, ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par les SIN, à charge du propriétaire.
- Les installations intérieures seront exécutées selon les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) par des appareilleurs qualifiés, choisis librement par le propriétaire.
- Les emplacements des compteurs seront déterminés par le Service du Gaz
- Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conformité des installations intérieures et par la suite de leur état et de leur entretien.

Timbre et signature (propriétaire ou son mandataire)

Lieu

Date

Timbre

Signature